

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MARS 2017

Le 13 mars deux mille-dix-sept à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation : 06 mars 2017

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BONNEAU Régis	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	LAIDET Michel	BERTRAND Alain
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
FEILLEUX Christelle	PEREZ Emmanuelle	ROCHARD Cédric
FORT Claude	ROBIN Robert	

Enregistrement par dictaphone.

Madame METREAUD Christine a été élue secrétaire de séance

Le procès-verbal du 16-01-2017 est approuvé.

Approbation de l'ordre du jour : Vote : 14/14

M. le maire informe les élus que la perception a transmis les résultats de l'année 2016 sur les 3 budgets.

Il précise que Mme Gizolme, comptable public est en charge désormais de certaines collectivités de l'ancien canton de St Genis. Il y a des possibilités qu'elle ne soit pas présente lors du vote du budget.

Additif pour voter la convention ORANGE concernant la dissimulation des réseaux secteur Grand Méglade.

Vote : 14 POUR.

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h15.

1. Situation allégée de nos ressources financières

M. le Maire présente les résultats 2016 des sections de fonctionnement et d'investissement.

Concernant le budget principal, section de fonctionnement, le résultat de l'exercice est de + 193 018.99 €, le résultat cumulé présente un excédent de 279 344.27 €.

L'affectation à l'investissement (article 1068) sera de 224 190.48 €.

La reprise en fonctionnement sera donc de 55 153.79 €.

Concernant l'investissement, le résultat de l'exercice est de + 141 582.56 €, le résultat cumulé présente un excédent de 257 833.52 €.

Concernant le budget annexe Les Frênes, section de fonctionnement, le résultat de l'exercice est de 3 680.73 €, le résultat cumulé présente un excédent de 12 899.86 €.

La reprise en fonctionnement sera de 12 899.86 €.

Concernant l'investissement, le résultat de l'exercice est de + 23 836.27 €, le résultat cumulé présente un excédent de 12 037.84 €.

Concernant le budget annexe Les Rives de la Seugne, section de fonctionnement, le résultat de l'exercice est de - 579.24 €, le résultat cumulé présente un déficit de 16 982.37 €.

La reprise en fonctionnement sera de - 16 982.37 €.

Concernant l'investissement, le résultat de l'exercice est de - 1 658.44 €, le résultat cumulé présente un déficit de 98 030.67 €.

2. Bilan des projets 2016

M. DEFOULOUNOUX fait le bilan des opérations d'investissement de l'année 2016.

- Traverse de Lijardière : travaux faits mais non payés, en attente du département.
- Traverse de la Brande : travaux faits mais non payés, en attente du département.
- Bâtiment technique : environ 4 % dépensés sur l'enveloppe 2016 soit 8 828.40€

Honoraires architecte, et honoraires études diverses obligatoires.

- Voirie : environ 43% dépensés sur l'enveloppe 2016 soit 25 510.90€
- Bâtiments communaux : environ 40% dépensés sur l'enveloppe 2016 soit 1 186.20€
- Achats matériels : environ 38% dépensés sur l'enveloppe 2016 soit 6 104.60€
- Columbarium : Non réalisé, pas de dépense
- Participation collège de Pons : 100% réalisée soit une dépense de 6 556€
- Stèle : Non réalisée, pas de dépense
- Extension EP rue du Logis : 100% réalisée soit une dépense de 769.82€
- Abri des pèlerins : Non réalisé, pas de dépense
- Accessibilité salle annexe : Non réalisée, pas de dépense
- Réserve foncière : pas de dépense

3. Discussion sur la création d'un poste d'adjoint administratif à 35h00.

M. le Maire propose aux élus de créer un poste d'adjoint administratif à 35h00 au bénéfice de Mme ARTHUS Mélanie, actuellement titulaire à 20h00 hebdomadaires sur la commune et 15 h00 au service remplacement pour la commune.

Après discussion, les élus ne souhaitent pas créer de poste d'adjoint administratif à 35h00.

4. Bilan sur la dissimulation des réseaux

M. le Maire fait le point sur les travaux de dissimulation des réseaux sur les différents secteurs de la commune.

* Les Potirons / Les Tallas, les travaux sont commencés.

* Vaumondois/ Le Coudrat : Les études sont terminées. La convention est arrivée.

* Le Grand Méglade : La convention Orange chiffrée est arrivée.

* Boissouchaud : Les travaux de dissimulation seront réalisés en même temps que les travaux pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable. Les études sont pratiquement terminées.

* La Font de l'Isle et Rue des Perdrix : Secteurs limitrophes avec la commune de Pons, il faut que les deux communes s'organisent.

5. Délibérations à voter

5.1. Demande d'aide pour voyage scolaire

Le collège de Pons organise un voyage « découverte à Paris ». Il demande une participation au voyage pour les enfants domiciliés sur la commune.

Quatre enfants sont concernés.

La commission des finances propose la somme de 30€/enfant domicilié sur Saint-Léger.

Vote à bulletins secrets

14 bulletins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De participer à hauteur de 30€ par enfant domicilié sur la commune pour ce voyage.
- La participation sera versée directement aux familles concernées.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5.2. Convention SDEER – Génie civil le Coudrat - Vaumondois

Le SDEER a transmis une proposition de convention qui formalise les conditions d'organisation et financières pour les travaux de génie civil concernant la dissimulation des réseaux sur le secteur de Vaumondois, Le Coudrat.

Estimation de l'opération : 14 576.04 € TTC pour les travaux de génie civil,

Reprise de l'éclairage public : 11 431.29 € HT dont 50% est pris en charge par le SDEER, soit 5 906.68€ à la charge de la commune.

Financement échelonné en 5 annuités.

Vote à bulletins secrets

14 bulletins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d' :

- Accepter les conditions de la convention et le paiement en 5 annuités.
- Autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5.3. Convention ORANGE – étude dissimulation des réseaux Le Grand Méglade

Madame METREAUD dit que la société Orange a transmis une proposition de convention qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire pour les travaux de dissimulation des réseaux sur le secteur du Grand Méglade.

Mme METREAUD rappelle les dispositions de la convention.

Vote à bulletins secrets

14 bulletins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les conditions de la convention
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5.4. Indemnités des élus

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1er janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6 % au 1er février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A compter du 01 janvier 2017, le montant des indemnités du Maire et des Adjointes est arrêté comme suit :

Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Adjointes : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évaluation de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Vote à bulletins secrets

14 bulletins.

Vote des élus : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

M. le Maire précise que les indemnités versées aux adjointes sont données en fonction des délégations attribuées par le Maire par arrêté municipal.

M. le Maire peut retirer à tout moment les délégations à un adjoint. L'élue pourrait rester adjointe au Maire mais sans indemnités.

5.5. Convention villages fleuris

Madame METREAUD informe l'assemblée délibérante de la proposition de la Communauté des communes de la Haute Saintonge pour des travaux de fleurissement sur la commune.

Il est proposé aux élus de délibérer pour accepter la convention définissant les dispositions entre la commune et la CDCHS et la participation financière de la commune.

Vote à bulletins secrets

14 bulletins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les dispositions de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote des élus : POUR : 9 CONTRE : 4 ABSTENTION : 1

5.6. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Basse Seugne

A la demande du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement, suite au décès de M. TALON Christian, délégué titulaire de ce syndicat, il y a lieu de redésigner le titulaire et le suppléant représentant la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas redésigner de délégué.

M. FORT devient titulaire, le Conseil décide de ne pas nommer de suppléant.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

5.7. Contrat ATEL – Entretien des délaissés

M. le Maire informe les élus que la société ATEL a transmis une proposition pour l'entretien des délaissés de la centrale photovoltaïque.

Pour rappel, la commune perçoit la somme de 2500€ HT soit 3 000€ TTC tous les ans pour entretenir cette partie du terrain.

La proposition d'ATEL qui pourra intervenir également sur d'autres chantiers de la commune pour des travaux d'entretien des espaces verts est de 200 heures de travail pour environ 2205 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la proposition d'ATEL sous la forme de 7.90 € de l'heure avec un minimum de 150 heures + subvention de 1€/habitant sur l'article 00000.

Vote des élus : POUR : 10 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 3

6. Bilan des subventions

M. DEFOULOUNOUX David fait le bilan des subventions perçues fin 2016 et début 2017 (environ 32 300€).

Il présente les subventions restantes à percevoir (environ 50 000 €) ainsi que les dossiers qui pourront être présentés au cours de l'année 2017 pour certains projets comme l'accessibilité de la salle annexe, la voirie communale, à voir la dissimulation des réseaux secteur Vaumondois/ Le Coudrat et le bâtiment technique.

7. Rédaction / édition Saint-Léger Infos

Mme BOUDEAUD informe les élus que le bulletin est en phase finale d'écriture. Certaines associations n'ont pas répondu à la demande d'article.

Mme BOUDEAUD dit qu'il est difficile de communiquer avec l'entreprise en charge de l'édition du bulletin. Le contrat avec cette société était de 3 années, c'est la dernière année et elle pense que d'autres possibilités d'édition peuvent être trouvées. Des commerçants participant financièrement ont reçu un mauvais accueil de la part de la société en question.

M. le Maire affirme que des commerçants ont été mis en demeure de participer financièrement au bulletin.

Mme BOUDEAUD explique le contenu du futur bulletin.

M. DEFOULOUNOUX dit que le panneau d'information qui sera placé le long de la route départementale 137, pour la vente des lots du lotissement Les Rives de la Seugne, va être prêt prochainement.

8. Organisation des bureaux de vote

Le 23 avril :

Bureau St Leger :	Bureau Lijardière :
Président : Michel GENEAU Vice-Président : Christine METREAUD	Président : David DEFOULOUNOUX Vice-Président : Robert ROBIN
Secrétaire : Christine METREAUD	Secrétaire : M. FORT Claude
Permanence matin : de 08h00 à 13h30 - GENEAU Michel - ROCHARD Cédric - FEILLEUX Christelle	Permanence matin : de 08h00 à 13h30 - ROBIN Robert - BERTRAND Alain - RULLIER Jean-Jacques
Permanence du soir : de 13h30 à 19h00 - METREAUD Christine - PEREZ Emmanuelle - BONNEAU Régis	Permanence du soir : de 13h30 à 19h00 - DEFOULOUNOUX David - BOUDEAUD Nathalie - LAIDET Michel

Le 7 mai :

Bureau St Leger :	Bureau Lijardière :
Président : Michel GENEAU Vice-Président : Christine METREAUD	Président : David DEFOULOUNOUX Vice-Président : Robert ROBIN
Secrétaire : Christine METREAUD	Secrétaire : M. FORT Claude
Permanence matin : de 08h00 à 13h30 - GENEAU Michel - BERTRAND Alain - RULLIER Jean-Jacques	Permanence matin : de 08h00 à 13h30 - ROBIN Robert - PEREZ Emmanuelle - BOUDEAUD Nathalie

Permanence du soir : de 13h30 à 19h00

- METREAUD Christine
- BONNEAU Régis
- ROCHARD Cédric

Permanence du soir : de 13h30 à 19h00

- DEFOULOUNOUX David
- FORT Claude
- LAIDET Michel

M. ROBIN demande si un agent technique peut passer le permis nacelle.

M. le Maire répond qu'il faut voir avec les agents et l'utilité.

Mme METREAUD informe les élus que la commune accueille une stagiaire qui fait actuellement la formation des secrétaires de mairie.

Fin de séance : 22h20

La secrétaire de séance, Madame Christine METREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU.